

PROJET DE LOI
ORGANIQUE

adopté

le 19 décembre 2011

N° 32
S É N A T

SESSION ORDINAIRE DE 2011-2012

PROJET DE LOI ORGANIQUE

MODIFIÉ PAR LE SÉNAT

*portant diverses dispositions relatives au statut
de la magistrature.*

(procédure accélérée)

*Le Sénat a modifié, en première lecture, le projet
de loi organique, adopté par l'Assemblée nationale en
première lecture après engagement de la procédure
accélérée, dont la teneur suit :*

Voir les numéros :

Assemblée nationale (13^{ème} législ.) : 4000, 4036 et T.A. 797.

Sénat : 187, 194 et 195 (2011-2012).

Articles 1^{er} et 2

(Supprimés)

Article 3

(Suppression conforme)

Articles 4 à 6

(Conformes)

Délibéré en séance publique, à Paris, le 19 décembre 2011.

Le Président,

Signé : Jean-Pierre BEL